

Le Champardennais / mai-juin 2022

Recrutement rentrée 2022 : chronique d'un auto-sabotage !

Les premiers résultats des concours de recrutement tombent et sans surprise, **ils sont alarmants**. Sans surprise non plus le ministère persiste dans son déni.

Quels que soient les résultats finaux en juin, il n'est pourtant plus possible d'ignorer que le nombre de professeurs de maths, d'allemand, d'anglais, de professeurs documentalistes, de professeurs des écoles censés venir gonfler les rangs des équipes éducatives des écoles, collèges et lycées sera moins élevé que prévu. À la question de leur nombre s'ajoutera celle de leur parcours antérieur qui déterminera la quotité de service qu'ils pourront assurer. Du fait de la réforme de la formation initiale, ceux qui ne seront pas issus d'un parcours Meef (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) assureront un demi-service pour consacrer l'autre moitié à leur formation.

Après des difficultés sérieuses en septembre 2021, l'habituelle rentrée « techniquement » réussie est ainsi sérieusement menacée pour septembre 2022.

C'est alarmant pour les conditions de scolarité des élèves : on court le risque important d'un manque d'enseignants, CPE et PsyEN. **C'est alarmant pour les équipes éducatives** déjà fragilisées par cinq années de choix budgétaires en contradiction avec les exigences liées, entre autres, aux réformes ministérielles engagées pendant le quinquennat. **C'est alarmant enfin pour les nouveaux personnels d'enseignement et d'éducation**, premiers lauréats d'une mauvaise et illisible réforme des concours et de la formation initiale.

Le SE-Unsa alerte depuis des mois : les métiers d'enseignant, de CPE et psychologues de l'Éducation nationale ne trouvent plus preneurs par voie de concours, et il serait vain de compter sur le renfort de contractuels dont les candidatures s'effondrent elles-aussi. Allongement de la durée d'études, faiblesse de la rémunération, déconsidération, conditions d'entrée dans le métier synonymes de mise à l'épreuve : a-t-on jamais vu un employeur se donner aussi peu les moyens d'attirer des candidats ?

Pour le SE-Unsa, notre ministre aura pour première mission de tout faire pour que les élèves aient des professeurs à la rentrée prochaine, puis devra s'attaquer résolument au défi de l'attractivité de métiers de l'Éducation nationale.

Cédésation des AED ...Vite ! La loi du 2 mars 2022 autorise les AED à obtenir un CDI au bout de 6 ans d'ancienneté, mais le décret d'application se fait toujours attendre. Le SE-Unsa a rappelé plusieurs fois au ministère que cette latence mettait en difficulté bon nombre d'assistants d'éducation qui totalisent les 6 ans d'activité. Sans ce décret, les rectorats et les établissements ne sont pas autorisés à prolonger leurs contrats. Un CTMEN prévu le 4 mai 2022 devait permettre de prioriser ce dossier mais, dans cette période de transition gouvernementale qui dure, ce CTMEN a été repoussé au 24 mai. Bon nombre d'AED sont dans l'expectative et cela en rajoute au stress ambiant et aux conditions de travail dégradées. **Le SE-Unsa continue de porter ce dossier en haut de la pile des priorités pour que ce décret paraisse le plus rapidement possible. Pour le SE-Unsa, il est indispensable que ce décret soit promulgué rapidement afin que la rentrée 2022 soit plus sereine en vie scolaire.**

Les AED aussi méritent une gestion plus humaine.

SE-Unsa 08

9, rue de Tivoli BP 426
08107 CHARLEVILLE-MEZIERES
08@se-UNSA.org
03.24.33.30.92

SE-Unsa 10

2 A, boulevard du 1er R A M
10000 TROYES
10@se-UNSA.org
03.25.80.45.47

SE-Unsa 51 et académique

15, boulevard de la paix
BP 30149 51055 REIMS Cedex
51@se-UNSA.org
ac-reims@se-UNSA.org
03.26.88.25.53

SE-Unsa 52

13, rue Fourcault
BP 28 52001 CHAUMONT
52@se-UNSA.org
09.67.14.25.57

**SALAIRE
AUGMENTÉ
C'EST UNE
NECESSITE**



Revalorisation du point d'indice : *Chère Mme Borne ...*

Un courrier intersyndical a été adressé à Elisabeth Borne pour poser les problématiques d'attractivité des métiers, l'urgence de la revalorisation et l'opposition au recul de l'âge légal de départ à la retraite.

>> <https://urlz.fr/ikc4>

Recul de l'âge de la retraite, c'est NON ! : *De nombreux articles paraissent dans la presse, partageant notre analyse : le recul de l'âge de départ n'est absolument pas nécessaire !*

Force est de constater que ce sujet éminemment complexe est toujours abordé de façon extrêmement simpliste. Pour faire face au déficit prévu du système, une des solutions les plus simples posée par certains prétendants à l'Élysée est de repousser l'âge légal de départ à la retraite à 64 ou 65 ans (et donc vraisemblablement à 59 ou 60 ans pour les anciens instituteurs relevant des catégories actives). Un projet de loi déposé en ce sens serait évidemment un *casus belli* pour le SE-Unsa et pour son union interprofessionnelle l'Unsa.

Penser l'avenir des retraites et leur financement Il serait irresponsable de faire abstraction des projections qui démontrent clairement que l'équilibre financier des régimes de retraite français se posera d'une façon ou d'une autre. Le *statu quo* n'est pas possible, sauf à condamner le système actuel et à abandonner les futures générations à un triste sort.

Toutefois, les façons d'aborder une éventuelle réforme ne se valent pas toutes, loin de là. Pour le SE-Unsa et pour l'Unsa, c'est avant tout le financement global du système actuel qui devrait être mis à plat. La *conférence de financement* mise en place en 2020 dans le cadre du projet avorté de réforme du système universel avait au moins le mérite de poser la question et d'amorcer une réflexion de fond. Car n'oublions pas que les différentes réformes subies au cours de ces 30 dernières années ont toujours fait porter l'effort sur les salariés : recul de l'âge de départ, augmentation de la durée de cotisation, mise en place de la décote, etc.

Pour le SE-Unsa, cet effort toujours à sens unique est insupportable. En cas de réforme il serait primordial d'envisager d'autres modes de financement, complémentaires à ceux qui existent actuellement, pour faire face à cet enjeu de société qu'est la reconnaissance à la retraite d'une vie passée au travail. Notre système par répartition, qui nous protège toutes et tous, ne doit pas être remis en cause d'une façon ou d'une autre, en particulier par l'instauration (même partielle) d'un système par capitalisation.

L'hypothèse simpliste du recul de l'âge de départ : sur le papier, le recul de l'âge de départ peut sembler présenter un double avantage pour équilibrer le déficit des caisses de retraite : d'un côté augmenter la durée d'activité et donc les cotisations qui entrent dans les caisses, et de l'autre diminuer la durée passée en retraite et donc les dépenses. Mais cette vision théorique fait abstraction de la réalité économique et du facteur humain, en particulier de ses capacités physiques et de son usure (professionnelle ou non). Ce n'est pas parce que l'espérance de vie augmente que la capacité au travail en fait de même.

Comme le souligne l'Unsa en ce qui concerne les salariés du privé, *décaler l'ouverture des droits à la retraite n'engendrerait que de faibles gains budgétaires puisque cette mesure provoquerait de facto des dépenses supplémentaires de chômage, d'invalidité, et ne règle pas le problème qu'un senior sur deux n'est pas en emploi au moment de liquider sa pension.*

Avant de penser à reculer l'âge de départ, il faudrait déjà commencer par se poser la question de l'emploi pour tous et des conditions de travail et de santé au travail. Sans oublier le cercle vertueux qui serait induit ainsi car qui dit emploi, dit cotisation, dit baisse du chômage, et donc dit baisse du déficit de la Sécurité sociale (et des caisses de retraites).



Dernier stage RETRAITE en juin :

REIMS > Mardi 28 juin > mail à 51@se-unsa.org

Calcul de retraite : réservé à nos adhérents. Nous contacter.



Mobilisé-es pour valoriser la Segpa !

Depuis plusieurs semaines, le SE-Unsa a lancé une campagne visant à valoriser les élèves issus de la Segpa et le travail qui y est effectué par nos collègues. Vous aussi vous pouvez témoigner !

Retrouvez ensuite les témoignages recueillis sur notre blog *École de demain* <https://ecolededemain.wordpress.com/category/la-segpa-nous-on-y-croit/>



Le printemps des Psy-EN, c'est maintenant !

Retrouvez toutes nos revendications sur les indemnités, l'évolution de carrière, ...

<https://enseignants.se-unsa.org/Moi-PsyEN-des-exigences-pour-mieux-vivre-mon-metier>

Technologie au DNB : de la reconnaissance pour un enseignement maltraité ?

Lors du tirage au sort au ministère entre les trois disciplines SVT, sciences physiques et technologie, la technologie n'était sortie qu'une seule fois. En effet, face à des difficultés à assurer cet enseignement pour tous les élèves de troisième, faute d'enseignants, et celles de concevoir un sujet facile à mettre un œuvre dans un format « papier-crayon » tout en ayant du sens vis-à-vis des compétences travaillées, le ministère avait choisi l'évitement...

Alors pourquoi ce changement de pied cette année ? Estime-t-on à la DGESCO que les problèmes de recrutement sont derrière nous ? Ce n'est pas ce qui remonte des académies et de nombreux parents s'inquiètent de l'impréparation de leur enfant. Le SE-Unsa s'est engagé dans une campagne depuis avril 2021 pour obtenir des améliorations quant à l'enseignement de la technologie en collège afin de lui redonner de l'attractivité.

La discipline souffre de réelles problématiques qui mettent en péril, d'une part, la qualité de l'enseignement qui doit être dispensé et, d'autre part, les conditions d'exercice des professeurs qui la dispensent. Les difficultés de recrutement, le recours massif aux contrats, la mobilité géographique bloquée sont des réalités prégnantes.

L'exercice du métier lui-même, est rendu difficile par les postes partagés sur plusieurs collèges, un faible accès aux IMP alors que les professeurs de technologie sont souvent sollicités dans le domaine du numérique par exemple, l'absence d'une heure de vaisselle alors qu'ils ont besoin d'installer du matériel, des maquettes, voire des machines pour leurs séquences pédagogiques. Le candidat Macron a fait pendant la campagne des présidentielles allusion à la mise en place d'une demi-journée par semaine centrée sur l'accompagnement à l'orientation qui inclurait la technologie et la rencontre avec l'entreprise. Est-ce à dire que nos collègues de technologie en collège pourraient connaître un énième bouleversement de leurs programmes ?

Le SE-Unsa exige que les enseignants de technologie en collège soient partie prenante de futures évolutions et continue à agir pour obtenir des améliorations indispensables à leurs conditions d'exercice.

Correction des épreuves de spécialité : C'était une demande portée depuis longtemps par le SE-Unsa : les enseignants qui corrigent les épreuves de spécialités auront droit à du temps libéré. Les enseignants auront droit à 4 demi-journées maximum, à prendre entre le 17 mai et le 3 juin. Ce sont bien les enseignants qui auront le choix de ces demi-journées après accord du chef d'établissement. Cette formule a l'avantage de laisser chaque enseignant décider d'utiliser ou pas la totalité de son forfait de demi-journées libérées selon ses besoins, et de les placer au mieux selon son emploi du temps.

Le SE-Unsa appelle à une réflexion plus générale sur le temps accordé aux enseignants pour corriger des épreuves certificatives sur le temps scolaire. Il est urgent que ce travail d'évaluation soit reconnu à sa juste mesure, en rémunération, comme en temps libéré.

Contractuels : de nouveaux droits enfin actés : L'actualisation des droits des agents contractuels de la Fonction publique a enfin eu lieu pour aligner certains droits des contractuels sur ceux des titulaires. Les agents contractuels (**enseignants, CPE, PsyEN, AED, AESH**) sont principalement régis par un décret datant de 1986. Après plusieurs mois de négociations, un certain nombre de revendications portées par l'Unsa ont abouti, permettant ainsi de nombreuses avancées. <https://enseignants.se-unsa.org/Contractuels-de-nouveaux-droits-enfin-actes>

LE SE-UNSA VOUS ACCOMPAGNE DANS VOS OPERATIONS CARRIERE



En demandant ces accompagnements, vous recevez régulièrement des informations mises à jour.



www.se-unsa.org



[ADHÉSION ANTICIPÉE] Il est désormais possible :

- d'adhérer dès maintenant pour l'année scolaire 2022-2023 !
- au tarif de cette année ,
- et de ne payer qu'en octobre !

C'est donc le moment idéal pour vous lancer et nous apporter votre soutien ! Pour en savoir plus , contactez-nous sur ac-reims@se-unsa.org . Nous vous enverrons les documents. Ensemble, on est plus forts !

Une équipe militante pour vous renseigner :

Certifié-e-s / Agrégé-e-s / P.EPS : Sylvie GANTHIER 06.14.25.30.00 / coordonnatrice 2nd degré

CAPA des Certifiés, militants : Sandrine VANOTTI, Christophe CHADEAU 06.14.65.12.05 ,

Romain SERVAS 06.63.09.95.37 , Nicolas GOHIEZ 06.24.05.25.96 et nos correspondants d'établissements

CAPA PLP / Enseignants Non-Titulaires : Karine PIERRE-LOUIS et Patrice BARTHELEMY : 06.14.25.29.58

CPE / AED : Jean-Charles MOUGENE : 06.84.74.51.33 et Caroline EVRARD

PSY-EN : Christine CHARLOT, élue à la CAPA des PSY-EN (contact : ac-reims@se-unsa.org), Catherine GIARD

AESH : Aline GEERAERTS : 06.14.25.31.19

SEGPA / ASH : Sophie CASTELAIN (ASH): 03.26.88.25.53 (contact : ac-reims@se-unsa.org)

William NGANGUE et Valérie GURGEY, élu.e.s CCPA des Directeurs Adjoints de Segpa (contact : ac-reims@se-unsa.org)